



Groupe  
TAPURA  
HUIRAATIRA



**Question orale**  
(Séance du 29 novembre 2018)



**Adressée à Monsieur le Vice-président de la Polynésie française, et Ministre de l'Économie et des finances, en charge des grands travaux et de l'économie bleue.**

**Objet : Situation sur le projet de loi du pays définissant l'organisation des « BINGO »**

Monsieur le Vice-président,

Le 21 juillet 2017, le Président de la Polynésie française a sollicité l'avis du CESC sur le projet de loi du pays définissant les modalités d'organisation des loteries dénommées « Bingo ». Lequel CESC a insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts pour lutter contre toutes formes de jeux de hasards clandestins et illégaux.

Le 05 octobre 2017, le même projet de loi a été approuvé en conseil des ministres.

Le 30 octobre 2017, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique s'est réunie et a également donné un avis favorable.

Lors de la séance plénière du 05 juillet 2018, je vous ai interpellé au sujet du BINGO et vous avez reconnu l'utilité de rediscuter certaines modalités de ce projet de loi de Pays.

Le 06 juillet 2018, le gouvernement a demandé le renvoi du dossier en commission pour réexamen.

Mais depuis plus rien... Quasiment 5 mois ce sont écoulés...

Et pourtant, ce dossier est repris chaque semaine dans la liste des affaires en instance à l'Assemblée de Polynésie Française avec la mention **URGENCE SIGNALEE**.

Nous n'avons à priori pas la même définition de la notion d'**URGENCE**.

**La population a « faim » de BINGO.**

Résultat : les Bingo clandestins perdurent et se multiplient, nous en faisons le constat et la traque chaque week-end.

Or, comme je vous l'ai rappelé lors de la séance du 05 juillet 2018, il ressort de nos échanges avec la population une constante et réelle attente quant aux modalités d'encadrement du «Bingo ». Les organisateurs comme les joueurs de BINGO ne veulent plus se cacher et veulent agir en toute légalité.

Oui il y a urgence signalée !! Il nous faut légiférer, poser un cadre et instituer une fiscalité sur ces loteries qui profiterait aux communes.

Monsieur le Vice-président, pouvez-vous nous éclairer sur l'état d'avancée de ce projet de loi de Pays ?



Jacquie GRAFFE